



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC OF ALGERIA

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

MINISTRY OF HIGHER EDUCATION AND SCIENTIFIC RESEARCH

UNIVERSITY OF TLEMCEM - "ABOUBAKR BELKAID"

FACULTY OF TECHNOLOGY



جامعة تلمسان - أبي بكر بلقايد -

كلية التكنولوجيا

Attributions, prérogatives et tâches des responsables, organes et instances universitaires de la faculté

Références :

- Décret exécutif n° 08-130 du 3 mai 2008 portant statut particulier de l'enseignant chercheur.
- Décret exécutif n° 03-279 du 23 août 2003, modifié et complété, fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement de l'université, modifié et complété par le décret exécutif n° 06-343 du 27 septembre 2006.
- Arrêté interministériel du 8 Rajab 1425 correspondant au 24 août 2004 fixant l'organisation administrative du rectorat, de la faculté, de l'institut, de l'annexe de l'université et de ses services communs.
- Arrêté n° 371 du 11 juin 2014 portant création composition et fonctionnement des conseils de discipline au sein des établissements d'enseignement supérieur.

1. Les responsables de la faculté

1.1. Le Doyen

Le doyen est responsable du fonctionnement de la faculté et assure la gestion de ses moyens humains, financiers et matériels.

- Il est ordonnateur des crédits de fonctionnement qui lui sont délégués par le recteur.
- Il nomme les personnels de la faculté pour lesquels un autre mode de nomination n'est pas prévu.
- Il assure et exerce l'autorité hiérarchique sur l'ensemble des personnels placés sous son autorité.
- Il prépare les réunions du conseil de faculté.
- Il établit le rapport annuel d'activités qu'il adresse au recteur de l'université, après approbation par le conseil de faculté.

Il est assisté dans ses tâches par :

- Le vice-doyen chargé des études et des questions liées aux étudiants,
- Le vice-doyen chargé de la post-graduation, de la recherche scientifique et des relations extérieures,
- Le secrétaire général de la faculté,
- Les chefs de départements,
- Le responsable de la bibliothèque de faculté.



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC OF ALGERIA

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

MINISTRY OF HIGHER EDUCATION AND SCIENTIFIC RESEARCH

UNIVERSITY OF TLEMCEM - "ABOUBAKR BELKAID"

FACULTY OF TECHNOLOGY



جامعة تلمسان - أبي بكر بلقايد -

كلية التكنولوجيا

1.2. Le Vice Doyen chargé des études et des questions liées aux étudiants.

Il est chargé :

- d'assurer la gestion et le suivi des inscriptions des étudiants en graduation,
- de suivre le déroulement des activités d'enseignement et de prendre ou proposer au doyen toute mesure en vue de leur amélioration,
- de tenir le fichier nominatif et statistique des étudiants.
- de recueillir, traiter et diffuser l'information pédagogique au profit des étudiants.

Il est assisté dans ses tâches par :

- le Chef de service de la scolarité,
- le Chef de service de l'enseignement et de l'évaluation,
- le Chef de service des statistiques, de l'information et de l'orientation.

1.3. Le Vice Doyen chargé de la post-graduation, de la recherche scientifique et des relations extérieures.

Il est chargé :

- de suivre le déroulement des concours d'accès à la post-graduation,
- de prendre ou proposer les mesures nécessaires pour assurer le fonctionnement des formations de post-graduation,
- de veiller au déroulement des soutenances de mémoires et thèses de post-graduation,
- de suivre le déroulement des activités de recherche scientifique,
- d'initier des actions de partenariat avec les secteurs socio-économiques,
- d'initier des actions en vue de dynamiser et de renforcer la coopération interuniversitaire nationale et internationale,
- de mettre en œuvre les programmes de perfectionnement et de recyclage des enseignants,
- de suivre le fonctionnement du conseil scientifique de la faculté et conserver ses archives.

Il est assisté dans ses tâches par :

- le Chef de service du suivi de la formation de post-graduation,
- le Chef de service du suivi des activités de la recherche,
- le Chef de service de la coopération et des relations extérieures.



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC OF ALGERIA

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

MINISTRY OF HIGHER EDUCATION AND SCIENTIFIC RESEARCH

UNIVERSITY OF TLEMCEM - "ABOUBAKR BELKAID"

FACULTY OF TECHNOLOGY



جامعة تلمسان - أبي بكر بلقايد -

كلية التكنولوجيا

1.4. Le Secrétaire Général de la Faculté.

Il est chargé :

- de préparer le projet de plan de gestion des ressources humaines de la faculté et d'en assurer l'exécution,
- d'assurer la gestion des carrières des personnels de la faculté,
- d'assurer la gestion et la conservation des archives et de la documentation de la faculté,
- de préparer le projet de budget de la faculté et d'en assurer l'exécution,
- de promouvoir avec les structures concernées du rectorat les activités scientifiques, culturelles et sportives au profit des étudiants,
- de gérer les moyens meubles et immeubles de la faculté et de veiller à leur entretien et à leur maintenance,
- d'assurer la mise en œuvre du plan de sûreté interne de la faculté.

Le secrétariat général de la faculté auquel est rattaché le bureau de sûreté interne, comprend les services suivants :

- le service des personnels enseignants et ATS,
- le service du budget et de la comptabilité,
- le service des moyens et de la maintenance,
- le service de l'animation culturelle et sportive.

1.5. Le Responsable de la Bibliothèque de la Faculté.

Il est chargé :

- de proposer les programmes d'acquisition d'ouvrages et de documentations universitaires,
- d'organiser le fonds documentaire par la mise en œuvre des méthodes les plus modernes de traitement et de classement,
- d'entretenir le fonds documentaire et la mise à jour constante de son inventaire,
- de mettre en place les conditions appropriées d'utilisation des fonds documentaires par les étudiants et les enseignants,
- d'assister les enseignants et les étudiants dans leurs recherches bibliographiques.

Il est assisté dans ses tâches par :

- le Chef de service de l'orientation et de la recherche bibliographique et
- le Chef de service de la gestion du fonds documentaire.



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC OF ALGERIA

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

MINISTRY OF HIGHER EDUCATION AND SCIENTIFIC RESEARCH

UNIVERSITY OF TLEMCEEN - "ABOUBAKR BELKAID"

FACULTY OF TECHNOLOGY



جامعة تلمسان - أبي بكر بلقايد -

كلية التكنولوجيا

1.6. Le Chef de Département

Il est responsable du fonctionnement pédagogique et administratif du département et il exerce l'autorité hiérarchique sur le personnel placé sous sa responsabilité.

Il est assisté par :

- le chef de département adjoint chargé de la scolarité et des enseignements de graduation,
- le chef de département adjoint chargé de la post-graduation et de la recherche scientifique,
- le responsable du domaine, les responsables des filières ainsi que les responsables des spécialités y afférant.

Le chef de département adjoint chargé de la scolarité et des enseignements de graduation a pour tâches :

- de suivre les opérations d'inscription et de réinscription des étudiants de graduation,
- de veiller au bon déroulement des enseignements,
- de veiller au bon déroulement des examens et épreuves de contrôle des connaissances.

Le chef de département adjoint chargé de la post-graduation et de la recherche scientifique a pour tâches :

- de veiller au déroulement des enseignements de post-graduation,
- de veiller au déroulement des formations de post-graduation spécialisée,
- d'assurer le suivi des activités de recherche,
- d'assurer le suivi du fonctionnement du comité scientifique de département.

1.7. Les Responsables des équipes du domaine de formation, des filières de formation et des spécialités

Ils sont chargés, notamment, d'assister le ou les chefs de département concernés dans la gestion pédagogique de la formation supérieure de graduation et le cas échéant le Vice Doyen chargé des études et des questions liées aux étudiants.

1.7.1. Le Responsable de l'équipe du Domaine de formation

Il est chargé :

- d'animer les travaux de l'équipe du domaine de formation,



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC OF ALGERIA

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

MINISTRY OF HIGHER EDUCATION AND SCIENTIFIC RESEARCH



UNIVERSITY OF TLEMEN - "ABOUBAKR BELKAID"

جامعة تلمسان - أبي بكر بلقايد -

FACULTY OF TECHNOLOGY

كلية التكنولوجيا

- de proposer le programme pédagogique des parcours de formation,
- de prévoir les passerelles entre les parcours de formation en vue de l'orientation progressive des étudiants,
- de mettre au point des méthodes pédagogiques adaptées,
- d'organiser l'évaluation des formations et des enseignements,
- de veiller à la cohérence des parcours et de se prononcer sur l'opportunité du maintien ou de la modification d'un parcours de formation,
- de veiller à la cohérence globale des stages prévus par la formation,
- d'assister le (s) chef(s) de département(s) et les Vices Doyens dans la gestion pédagogique de la formation supérieure de graduation et de post-graduation.

1.7.2. Le Responsable de l'équipe de la Filière de formation

Il est chargé :

- d'animer les travaux de l'équipe de la filière de formation,
- de proposer la liste des spécialités composant la filière,
- de proposer l'ouverture ou la fermeture de spécialités dans la filière,
- de suivre la mise en place du tutorat dans le premier cycle,
- de mettre en place une démarche de réalisation et de suivi des stages,
- de proposer les mesures pédagogiques pour le bon fonctionnement des tronc communs de la formation supérieure de graduation.
- d'assister le (s) chef(s) de département(s) dans la gestion pédagogique de la formation supérieure de graduation.

1.7.3. Le Responsable de l'équipe de la spécialité

Il est chargé :

- d'animer les travaux de l'équipe de la spécialité,
- de veiller à la réalisation des objectifs de la formation dans la spécialité dont il a la charge,
- de proposer toute mesure d'amélioration du programme de formation de la spécialité,
- de promouvoir et de dynamiser les mécanismes d'insertion professionnelle des diplômés,
- de proposer les mesures pédagogiques pour le bon fonctionnement des spécialités de la formation supérieure de graduation.
- d'assister le (s) chef(s) de département(s) dans la gestion pédagogique de la formation supérieure de graduation.



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC OF ALGERIA

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

MINISTRY OF HIGHER EDUCATION AND SCIENTIFIC RESEARCH

UNIVERSITY OF TLEMCEM - "ABOUBAKR BELKAID"

FACULTY OF TECHNOLOGY



جامعة تلمسان - أبي بكر بلقايد -

كلية التكنولوجيا

2. Les organes et instances universitaires de la faculté

1.1. Le Conseil d'administration de la Faculté :

Le conseil de faculté comprend :

- le doyen de la faculté, président,
- le président du conseil scientifique de la faculté,
- les chefs de départements,
- le ou les directeurs d'unités de recherche et de laboratoires de recherche, s'il y a lieu,
- deux (2) représentants des enseignants par département élus parmi les enseignants de rang magistral ;
- deux (2) représentants élus du corps des maîtres assistants,
- un représentant élu des étudiants par département,
- deux (2) représentants élus des personnels administratifs, techniques et de service.
- Les vice-doyens, le secrétaire général ainsi que le responsable de la bibliothèque de faculté assistent aux réunions avec voix consultative.

Il émet des avis et recommandations sur :

- les perspectives de développement de la faculté,
- la programmation des actions de formation et de recherche de la faculté,
- les perspectives de coopération scientifique nationale et internationale,
- la programmation des actions de formation continue, de perfectionnement et de recyclage,
- le projet de budget de la faculté,
- le projet de plan de gestion des ressources humaines de la faculté,
- les projets de contrats et de conventions d'études, d'expertises et de prestations de services assurées par la faculté,
- la gestion de la faculté,
- le rapport annuel d'activités de la faculté.

Le conseil étudie et propose toute mesure propre à améliorer le fonctionnement de la faculté et à favoriser la réalisation de ses objectifs et donne son avis sur toute question qui lui est soumise par le doyen.

1.2. Le Conseil Scientifique de la Faculté :

Le conseil scientifique de la faculté comprend, outre le doyen de la faculté, les membres suivants :

- les vice-doyens,
- les chefs de départements,
- les présidents des comités scientifiques de départements,
- le ou les directeurs d'unités de recherche et/ou de laboratoires de recherche, s'il y a lieu



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC OF ALGERIA

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

MINISTRY OF HIGHER EDUCATION AND SCIENTIFIC RESEARCH

UNIVERSITY OF TLEMCEM - "ABOUBAKR BELKAID"

FACULTY OF TECHNOLOGY



جامعة تلمسان - أبي بكر بلقايد -

كلية التكنولوجيا

- deux (2) représentants élus des enseignants de rang magistral par département ,
- deux (2) représentants élus du corps des maîtres assistants,
- le responsable de la bibliothèque de faculté,

Les représentants des enseignants sont élus, par leurs pairs, pour une durée de trois (3) ans, renouvelable selon les mêmes formes, parmi les enseignants permanents de grade le plus élevé, en position d'activité au sein de la faculté.

Il émet des avis et recommandations sur :

- l'organisation et le contenu des enseignements,
- l'organisation des travaux de recherche,
- les propositions des programmes de recherche,
- les propositions de création ou de suppression de départements et/ou de filières et d'unités et de laboratoires de recherche,
- les propositions d'ouverture, de reconduction et ou de fermeture des filières de post-graduation et le nombre de postes à pourvoir,
- les profils et les besoins en enseignants.

Il est, en outre, chargé :

- d'agréer les sujets de recherche de post-graduation et en propose les jurys de soutenance,
- de proposer les jurys d'habilitation universitaire,
- d'examiner les bilans d'activités pédagogiques et scientifiques de la faculté qui sont transmis par le doyen de la faculté, accompagnés des avis et recommandations du Conseil Scientifique, au recteur.

Il peut être saisi de toute autre question d'ordre pédagogique ou scientifique qui lui est soumise par le doyen.

1.3. Le Comité Scientifique de Département :

Le comité scientifique de département comprend, outre le chef de département, six (6) à huit (8) représentants des enseignants.

Les représentants des enseignants sont élus par leurs pairs parmi les enseignants permanents en position d'activité au sein du département, pour une durée de trois (3) ans, renouvelable.

Il est chargé :

- de proposer l'organisation et le contenu des enseignements,
- de donner son avis sur la répartition des charges pédagogiques,
- de donner son avis sur les bilans des activités pédagogiques et scientifiques,
- de proposer les programmes de recherche,



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC OF ALGERIA

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

MINISTRY OF HIGHER EDUCATION AND SCIENTIFIC RESEARCH

UNIVERSITY OF TLEMCEM - "ABOUBAKR BELKAID"

FACULTY OF TECHNOLOGY



جامعة تلمسان - أبي بكر بلقايد -

كلية التكنولوجيا

- de proposer en matière de post-graduation, l'ouverture, la reconduction et/ou la fermeture des filières et le nombre des postes à pourvoir,
- d'émettre un avis sur les sujets de recherche des étudiants de post-graduation.

1.4. Les Conseils de Discipline

Le conseil de discipline est composé :

- de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus par et parmi les enseignants de la structure concernée,
- d'un représentant d'étudiants titulaire et un suppléant, élus par et parmi les étudiants de la structure concernée.

Il est présidé par le premier responsable de la structure concernée ou son représentant.

En attendant la décision du conseil de discipline, pour les cas de fraude et d'infractions du deuxième degré, des mesures conservatoires motivées sont prises par le responsable de la structure pédagogique concernée. Les durées de ces mesures sont comptabilisées dans les périodes des sanctions.

1.4.1. Le Conseil de Discipline de Département :

Il est compétent pour connaître des infractions du 1er degré commises par les étudiants au sein du département.

1.4.2. Le Conseil de Discipline de Faculté :

Il est compétent pour connaître des infractions du 2ème degré commises par les étudiants à l'intérieur de l'enceinte de la faculté.

1.4.3. Le Conseil de Discipline de l'Université :

Il est compétent pour traiter les infractions de tout degré, commises en son sein, notamment, les infractions commises dans des espaces pédagogiques et administratifs non rattachés à une structure pédagogique relevant d'une faculté, d'un institut ou d'un département,

Il constitue une instance d'appel pour le conseil de discipline de faculté, d'institut ou de département.

Il a la prérogative de se prononcer sur les demandes de réintégration et les demandes de grâce.